

ANNEXE règlement sportif PACA 2014/2015 série Europe (1 octobre 2014)

Article 1 : CHAMPIONNAT PACA

- 1/ 4 et 5 octobre CN Croisette grade 4
- 2/ 12 octobre, SR Antibes grade 5B
CN Ste Croix du Verdon 5B
- 3/ 7 décembre CN Croisette grade 5B
- 4/ 27 au 30 décembre CN Croisette grade 4
- 5/ 8 février SN Sanary grade 5A
- 6/ 8 Mars COYC Hyères grade 5A
- 7/ 4,5 et 6 avril ?????? grade 4
- 8/ 30 31 Mai Cannes Finale PACA grade 5A

Epreuves retirées voir règlement sportif PACA

Article 2 : Equipes régionales (stages et régates):

Des stages et des épreuves seront programmés dans la saison en fonction du niveau des coureurs. Une participation de 5€ par jour sera demandée pour les frais techniques.

- Coureurs non labellisés : effectifs déterminés en fonction de la présence des entraîneurs:

Voir planning et ensuite en fonction des budgets. Un encadrement pourra être mis en place.

- Coureurs labellisés « Equipe Régionale » : effectifs de 7 à 14 :

Ces coureurs jeunes seront sélectionnés à partir du classement PACA et du classement AFE avant l'épreuve ou le stage. Et sous réserve des budgets alloués, un encadrement sur place pourra être mis en place par la ligue sur certaines épreuves ou stages. Sur l'internationale de Torbole, le championnat d'Europe jeune en Espagne, l'internationale de Cannes, les nationaux de Printemps et d'Automne et plus particulièrement sur l'épreuve nationale labellisée Championnat de France, ainsi que sur des stages de regroupement nationaux ou interrégionaux.

Aline Vielle
Délégué de ligue PACA Europe